

**République Française****Département de l'Ardèche****Syndicat Mixte du Conservatoire  
Ardèche Musique et Danse****Extrait du registre des délibérations du comité syndical.****Séance du Mercredi 21 septembre 2022****N° 867** | **2022****Objet : Élection du Président du Syndicat Mixte**

Nombre de représentants au Comité Syndical : <b>12</b>		Nombre total de voix du Comité Syndical : <b>18</b>	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	2	Présents avec voix délibérative :	7
Représentés par un pouvoir :	1	Représentés par un pouvoir :	1
Votants :	2	Votants :	8
Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	6	Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	8
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>6</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>8</b>
<b>Quorum<sup>2</sup> constaté = 10</b>		<b>Total des suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-et-un septembre à dix-huit heures, en salle attenante aux services de la Police Municipale à la VOULTE-SUR-RHONE, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 14 septembre 2022, le comité syndical s'est réuni sous la présidence de son Vice-Président, Marc-Antoine QUENETTE. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (9 élus présents).

**Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :**1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Martine Roumezy, Marie-Pierre Chaix, Nadège Vareille, Christelle Busset,  
Messieurs : Denis Reynaud, Alain Deffes, Ali-Patrick Louahala, Marc-Antoine Quenette,

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Mesdames : Véronique Chaize (donne pouvoir à Ali-Patrick Louahala)  
Messieurs : Christian Feroussier (donne pouvoir à Marc-Antoine Quenette)

**Etaient présents sans voix délibérative:**1. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Mesdames : Nadia Ribeyre (Belsentes), Christine Pasturale (La Voulte-sur-Rhône), Géraldine Aubert (Mariat)

Messieurs : Férédrick Garayt (St Laurent du Pape), Ronan Philippe (en visioconférence)

2. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie Chambouleyron, Estelle Delafontaine, Amandine Riant

Messieurs : Arzel Marcinkowski, Lionel Mariani

**Etaient absents ou excusés :**1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale Borde Plantier, Fanny Flottes, Marie-Pierre Chaix, Anne Chantereau, Barbara Tutier,  
Françoise Rieu-Fromentin, Laetitia Bourjat, Christelle Reynaud

Messieurs : Patrick Olagne, Jacquy Barbisan, Philippe Euvrard, Emile Louche, Dominique Bresso

**Secrétaire de séance : Martine Roumezy**

<sup>1</sup> Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

<sup>2</sup> Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

**Objet : Élection du Président du Syndicat Mixte****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération n° 775 du 20 octobre 2020 relative à la modification des statuts du syndicat mixte et son annexe ;
- la délibération n° 776 du 20 octobre 2020 relative aux modifications du règlement du comité syndical et son annexe ;

**Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération :**

- « Nous voici rassemblés pour un nouveau comité syndical consacré à l'élection de l'exécutif de notre établissement. Il y a autour de la table, de nouveaux et d'anciens visages pour représenter notre syndicat. Je tiens ainsi à saluer la nomination de nouveaux conseillers représentants les communes et les intercommunalités au sein du comité syndical :
  - Dominique BRESSO (Belsentes)
  - Jacquy BARBISAN (CAPCA)
  - Christelle BUSSET (BEAUCHASTEL)
  - Véronique CHAIZE (CAPCA) qui devient élue titulaire
  - Ali-Patrick LOUAHALA (CAPCA)
  - Fanny FLOTTES (Nozières)
- Si nous accueillons ces nouveaux membres, c'est principalement en raison du transfert des antennes de Colombier-le-Vieux et de Tain-l'Hermitage/Tournon-sur-Rhône au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Ce transfert a eu pour conséquence automatique la démissions des élus représentants ces territoires, en l'occurrence Mireille Desestret, Christophe Faure, Isabelle Freiche et bien sûr Paul Barbary. Permettez-moi de saluer Paul Barbary, et son engagement sans faille au service de l'établissement, du territoire et des enseignements artistiques.
- Signalons, enfin, que deux membres du comité syndical étaient à remplacer du fait de démissions intervenues en 2020 et 2021, Monsieur Mathieu LACHAND (Le Monestier) et Madame Hélène LACROIX (CAPCA).
- Un bref rappel pour commencer : le comité syndical est l'organe délibérant de l'établissement. Par ses délibérations, il règle les affaires relevant de la compétence du syndicat mixte et peut déléguer une partie de ses attributions au Président.
- Depuis mars 2020, le comité syndical est composé de 12 représentants titulaires et de 12 suppléants :
  - 3 représentants titulaires (et autant de suppléants) sont conseillers départementaux et désignés directement par le Département de l'Ardèche :
    - Des conseillers départementaux titulaires : Messieurs Christian FEROUSSIER, Marc-Antoine QUENETTE et Ronan PHILIPPE ;
    - Des conseillères départementales suppléantes : Mesdames Françoise RIEU-FROMENTIN, Laetitia BOURJAT et Christelle REYNAUD.
  - 9 nouveaux élus titulaires, et 8 suppléants, désignés ci-après, représentants des communes et des EPCI :

NORD	Titulaires	<b><i>Pascale BORDE-PLANTIER (Limony)</i></b>	Suppléants	<b><i>Patrick OLAGNE (Vernosc-lès-Annonay)</i></b>
		<b><i>Dominique BRESSO (Belsentes)</i></b>		<b><i>Denis REYNAUD (CC du Val d'Ay)</i></b>
		<b><i>Martine ROUMEZY (Boulieu-lès-Annonay)</i></b>		<b><i>Nadège VAREILLE (Saint-Agrève)</i></b>
CENTRE	Titulaires	<b><i>Jacquy BARBISAN (CAPCA)</i></b>	Suppléants	<b><i>Ali-Patrick LOUAHALA (CAPCA)</i></b>
		<b><i>Christelle BUSSET (BEAUCHASTEL)</i></b>		<b><i>Fanny FLOTTES (Nozières)</i></b>
		<b><i>Véronique CHAIZE (CAPCA)</i></b>		
SUD	Titulaires	<b><i>Marie-Pierre CHAIX (Viviers)</i></b>	Suppléants	<b><i>Anne CHANTEREAU (Saint-Thomé)</i></b>
		<b><i>Philippe EUVRARD (Alba-la-Romaine)</i></b>		<b><i>Emile LOUCHE (CC Montagne d'Ardèche)</i></b>
		<b><i>Alain DEFFES (Bourg-Saint-Andéol)</i></b>		<b><i>Barbara TUTIER (Rochemaure)</i></b>

- L'objet de cette présente délibération étant l'élection du Président que ce dernier est l'organe exécutif du Syndicat mixte. Il est le chef de pouvoirs propres comme délégués lui permettant l'accomplissement de ses missions. Ainsi, il convoque aux réunions du comité syndical, propose et prépare les rapports, dirige les débats, et exécute les décisions prises par ce dernier. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat mixte. Il recrute le personnel, signe les contrats et les conventions et délivre les diplômes.
- L'article 11 des Statuts prévoit ainsi que le Président est élu « *par le comité syndical. Il est désigné à la majorité des voix. Les modalités de son élection sont précisées dans le règlement intérieur du comité syndical* ». Aux articles 3 et 4 de ce dernier, il est ainsi prévu que « *le comité syndical élit, à bulletin secret (Cf. article L2122-7 du CGCT), le Président, le Vice-président et les membres du bureau. Aux deux premiers tours, la majorité absolue est requise ; à partir du troisième tour, la majorité relative suffit* ».
- Les fonctions de scrutateur doivent être assurées :
  - o par le plus âgé Monsieur Alain DEFFES
  - o et le plus jeune, Madame Christelle BUSSET des membres présents du comité syndical. Les résultats seront ensuite constatés par le Président de séance.
- Sauf si vous avez des questions, je vous propose que nous procédions désormais à l'élection :
  - o Certains parmi vous sont-ils/elles candidat.es ? Nous enregistrons donc la/les candidature.s de : Marc-Antoine Quenette

Nous procédons désormais au vote.

**Après décompte des voix, le résultat suivant est constaté par les scrutateurs Alain DEFFES et Christelle BUSSET:**

- 1<sup>er</sup> tour :
  - o Marc-Antoine QUENETTE a obtenu 14 voix (unanimité).

**Marc-Antoine QUENETTE est élu Président du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse à la majorité absolue au 1er tour. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de séance.

